

PRIX OPUS

CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA MUSIQUE

30^e édition / Saison 2025-2026

du 2 septembre 2025 au 7 septembre 2026

ÉCRIT DE L'ANNÉE :

ARTICLE DE L'ANNÉE

**Admissibilité
Fonctionnement
Critères d'évaluation**

PRIX ÉCRIT DE L'ANNÉE

Les écrits, Article de l'année et Livre de l'année, sont jugés une année sur deux, en alternance, de la façon suivante : Article de l'année, les saisons paires et, Livre de l'année, les saisons impaires.

30^e édition des Prix Opus : Article de l'année / 2024-2026

ARTICLE DE L'ANNÉE

Prix décerné pour un texte traitant d'un sujet en musique* sous forme d'information, d'analyse ou de critique et paru en format imprimé ou électronique dans un périodique, un programme de concert ou un livret d'album.

- Le prix est décerné à l'auteur·rice
- Le trophée est remis à l'auteur·rice

* Dans le cadre de la mission du CQM

Critères d'admissibilité

- Les articles inscrits doivent avoir été publiés entre le 1^{er} juin 2024 et le 1^{er} juin 2026 (au cours des 24 mois précédant le 1^{er} juin de l'année d'inscription) ;
- Les articles inscrits doivent être des premières publications;
- Les principaux auteur·rices doivent être citoyen·ne canadien·nes ou résident·es permanent·es ET résider officiellement au Québec. Le ou la candidat·e qui réside à l'extérieur du Québec depuis deux ans et plus est exclu·e, à moins qu'il ou elle ne conserve son statut de résident·e du Québec. Dans ce cas, il est de sa responsabilité de démontrer son admissibilité en confirmant sa participation au régime d'assurance maladie du Québec.
- Les articles doivent être inscrits en respectant la date limite d'inscription ;
- Le paiement d'inscription doit se faire lors de l'inscription. Un délai d'une semaine est accordé pour le paiement par chèque.

Fonctionnement

Les individus et les maisons d'édition peuvent inscrire un ou plusieurs articles.

Nombre de finalistes par catégorie

Un minimum de six (6) inscriptions dans la catégorie Article de l'année est nécessaire pour qu'un prix soit remis. Si ce minimum n'est pas reçu à la date limite d'inscription, le Conseil québécois de la musique se réserve le droit de ne pas remettre de prix pour l'année dans la catégorie et de reporter l'inscription.

- S'il y a 10 inscriptions et plus : 5 finalistes seront en lice
- S'il y a entre 6 et 9 inscriptions : 3 finalistes seront en lice

Pièces à déposer

- Formulaire d'inscription en ligne dûment rempli ;
- Paiement par carte de crédit en ligne ou chèque ;
- Six (6) exemplaires imprimés de l'article (1 original et 5 photocopies «autorisées» seront aussi acceptés) OU la version électronique autorisée. / Les documents soumis deviennent la propriété du CQM (les dossiers de presse ne sont pas acceptés).

Validation d'inscription

Tout formulaire doit être correctement rempli conformément aux règlements. Le Conseil québécois de la musique peut exiger des modifications à une inscription afin d'en assurer la validité.

Période d'inscription

La date limite pour une inscription est le 15 juin 2026.

Frais d'inscription

Frais 2023-2024	Tarif	+ TPS	+ TVQ	Total
Articles	30 \$	1,50 \$	2.99 \$	34,49 \$

Remise du trophée

Le prix et le trophée sont remis à l'auteur·rice ou aux auteurs·rices.

En l'absence du lauréat·e au moment de la remise, le comité des Prix Opus peut nommer une personne désignée pour recevoir le trophée au nom du lauréat·e.

Attribution des prix

Tous les résultats fournis par les juges sont colligés à l'aide d'un portail en ligne. Une série de calculs mathématiques est appliquée aux notes brutes afin de comparer les résultats de chacun des juges de manière objective et d'obtenir une note finale pour chacun·e des candidat·es, et ainsi, déterminer les lauréat·es et finalistes des Prix Opus.

Remise des prix

Le CQM remet les prix aux lauréat·es dans les six mois suivant la fin de la saison Opus. Le dévoilement des finalistes a lieu au moins 8 semaines avant la remise de prix. Les prix sont remis lors du Gala des Prix Opus.

Modes de paiement

Le paiement de l'inscription doit se faire en ligne par carte de crédit ou par l'envoi postal d'un chèque libellé à l'ordre du Conseil québécois de la musique et envoyé à : Les Prix Opus, 1908, rue Panet, bureau 302, Montréal (Québec), H2L 3A2.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Article de l'année	
Apport pour le développement des connaissances en musique: l'article a un réel impact et contribue à l'avancement du domaine.	55%
La méthodologie utilisée sert habilement le propos et le discours de l'auteur·rice) est clair.	25%
L'auteur·rice utilise habilement des exemples afin d'éclaircir le sujet et fait montre d'une réflexion heuristique.	10%
La qualité de la langue est impeccable.	10%
	100%